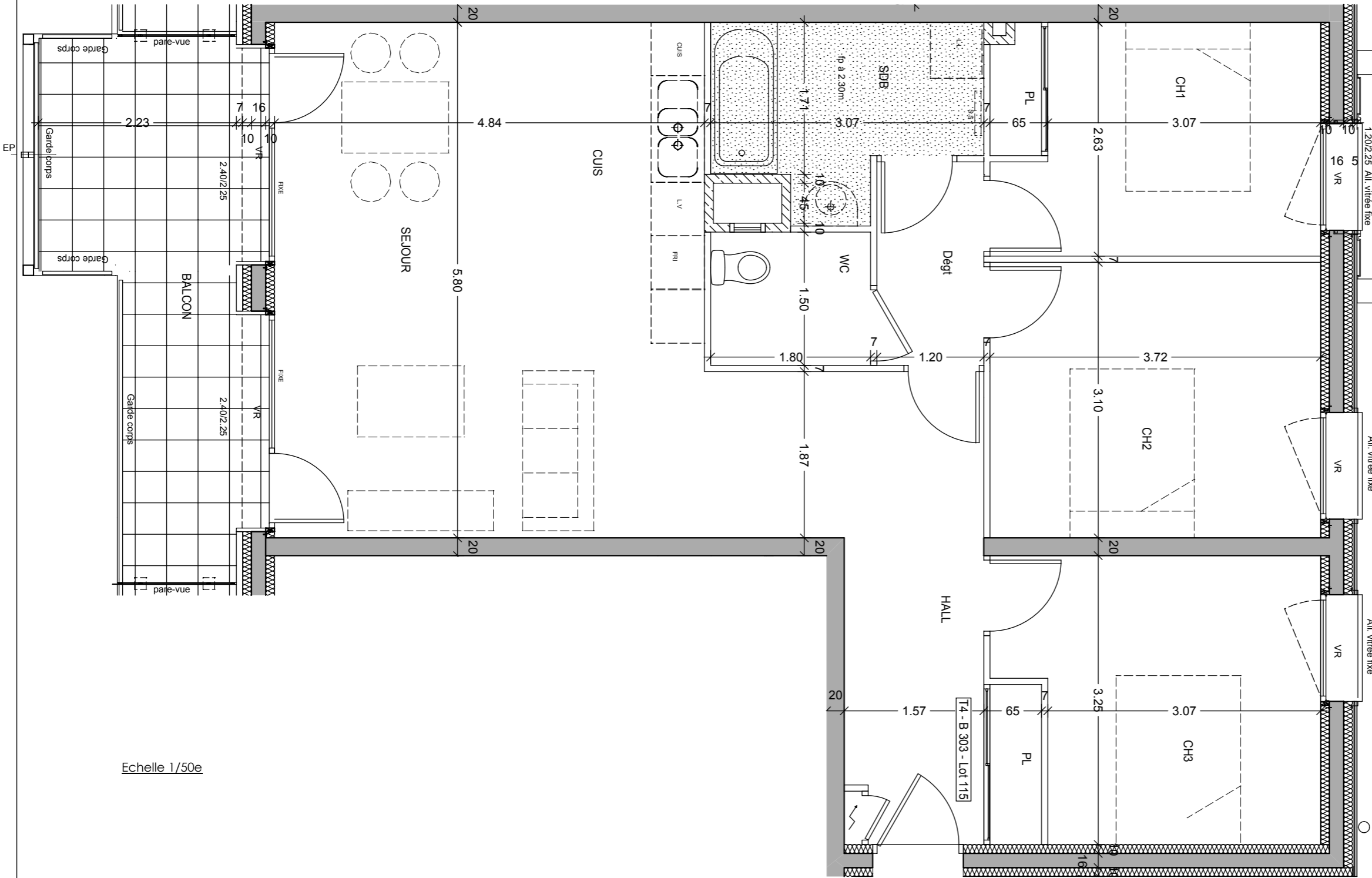


**SURFACES :**

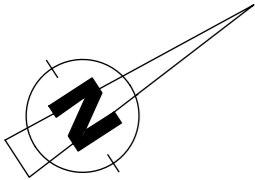
HALL :	8.17 m <sup>2</sup>	DEGAGEMENT :	2.76 m <sup>2</sup>
SEJOUR + CUISINE :	31.00 m <sup>2</sup>	PLACARD :	1.04 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS :	5.51 m <sup>2</sup>	CELLIER :	
WC :	2.70 m <sup>2</sup>	TERRASSE :	
CHAMBRE 1 :	9.58 m <sup>2</sup>	BALCON :	10.36 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2 :	11.53 m <sup>2</sup>	JARDIN :	
CHAMBRE 3 :	10.87 m <sup>2</sup>	JARDIN D'HIVER :	
DRESSING :			

**SURFACE HABITABLE : 83.16 m<sup>2</sup>**

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. La hauteur sous plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévolements, ne saurait être inférieure à 2.10m, sauf pour les appartements situés sous comble. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour raisons techniques. Les éléments de cuisine et le mobilier sont présentés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Les éventuelles plantations dans les jardins privés ou espaces communs ne sont pas contractuelles.



Echelle 1/50e



Août 2018

